

# L'avocat spécialiste du permis à points suspendu

**O**N LA VU sur presque tous les plateaux de télévision, dans de nombreux journaux, spécialisés ou généralistes, distillant ses conseils aux automobilistes et ses tuyaux pour récupérer les permis de conduire invalidés. M<sup>e</sup> Yannick Rio, 40 ans, défend depuis longtemps les droits des automobilistes. Depuis la création du permis à points, son activité s'est évidemment accrue, ainsi que sa notoriété. Mardi pourtant, le conseil de discipline de l'ordre des avocats du barreau de Paris a condamné Yannick Rio à une interdiction temporaire d'exercice de neuf mois.

## « Une sanction inhabituellement lourde »

Dans les faits, le conseil de l'Ordre a sanctionné l'avocat parce qu'il n'a visiblement pas obéi à un premier avertissement, datant de quelques mois, qui lui demandait de clore deux sites Internet clairement dédiés à faire de la publicité à son cabinet. Une démarche interdite en France. « Il existe de nombreux sites Internet créés par des avocats pour parler, notamment, de droit de l'automobile ou de tout autre sujet, explique un des confrères de M<sup>e</sup> Rio. Ils sont tout à fait légaux, dans la mesure où ils sont informatifs, et qu'ils ne sont pas déloyaux ». Par ailleurs, le conseil de l'Ordre a regretté que Yannick Rio affiche, par voie de presse notamment, qu'il « garantissait à ses clients le succès de toutes ses procédures », ce qu'il qualifie de « publicité mensongère ». D'autant que certains de ses clients ont eux-mêmes été verbalisés après que l'avocat leur a promis qu'ils pouvaient reprendre le volant malgré leur perte de permis, en pré-

cisant simplement que le conseil les en avait autorisés. Enfin, M<sup>e</sup> Rio a récemment adressé un courrier à un de ses confrères qui lui reprochait justement ses méthodes, comportant des termes « blessants » que le conseil n'a vraisemblablement pas appréciés.

« C'est une sanction inhabituellement lourde, constate un avocat. Rares sont les décisions du conseil de l'Ordre aussi sévères. » Avec quelques autres avocats parisiens, Yannick Rio se partage le créneau de la récupération de points de permis. Un filon juteux, au sein duquel la concurrence se fait de plus en plus rude : chaque année, de plus en plus de conducteurs, délestés de leur permis, font appel à des cabinets d'avocats, plus ou moins spécialistes de la question, pour récupérer leur sésame. En général, contre 3 000 € (au cabinet Rio, 4 500 €), certains avocats parviennent à annuler des décisions administratives concernant le retrait de permis. Injoignable hier, M<sup>e</sup> Rio a laissé entendre toutefois qu'il allait contester cette décision.

ANNE-CÉCILE JUILLET

## Entreprise LAFLEUR

### Rénovation

Appartement  
pavillon / bureau  
couverture

### Décoration

Papier peint  
peinture  
parquet

*Travail sérieux et soigné*

*Prix forfaitaire*

**Devis gratuits sous 48h**

**01 34 47 30 68 - 06 84 85 50 13**